

Communiqué

La grève annoncée par les centres d'appel dès le 2 janvier prochain a payé !



Montreuil, le 21/12/2018

Suite aux HMI, AG et menaces de grèves des agents des plateformes, avec le soutien plein et entier de la CGT Finances Publiques, le directeur général a décidé sans attendre d'aligner l'ACF versée aux CDC sur celles des CIS et CPS.

En effet, les CDC de Carcassonne, Pau, Le Mans, Chartres et les CPS de Montpellier, Strasbourg et Lille ont communiqué leur volonté de s'inscrire dans la grève dès janvier 2019.

Cette mobilisation des personnels de tous les centres de contact (CDC), centres prélèvements services (CPS) et centres impôts services (CIS) est couverte par le préavis de grève déposé dès le 27 novembre 2018 jusqu'au 31 mars 2019 par la CGT Finances publiques pour permettre à l'ensemble des agents de la DGFIP de se réunir début janvier pour définir leurs revendications et les moyens à mettre en œuvre pour obtenir leur satisfaction.

Cette démarche d'HMI et d'AG des personnels des plateformes, entreprise depuis plusieurs mois, leur a permis de décider collectivement de leurs revendications au travers d'une pétition signée massivement et des moyens d'action dont la grève dès le 2 janvier.

Or, si la demande d'un abondement indemnitaire des personnels des CDC visant à aligner leurs rémunérations sur celles des CPS et CIS vient partiellement de trouver une réponse favorable de la part de la DGFIP, le cadrage indemnitaire national, les règles de gestion des agents, le temps, l'organisation et les conditions de vie au travail ainsi que l'avenir et l'organisation de ces services restent encore en suspens en particulier pour les CPS et les CIS qui doivent devenir des CDC.

Le DG, en urgence, par note du 21 décembre 2018, annonce l'alignement de l'ACF « assistance aux usagers » pour les agents C et B des CDC sur le régime indemnitaire des CPS (soit 1 100 € annuels à compter du 1^{er} janvier 2019, mis en paiement en février).

Cette décision, que le DG qualifie lui-même d'anticipation partielle de « la convergence entre plateformes d'appels téléphoniques », ne répond que très partiellement aux revendications des personnels des plateformes.

Quid des limitations de congés jusqu'en mars 2019 ? Quid des demandes en formation et en moyens ? Quid du temps de travail, de son organisation ainsi que des conditions de vie travail ?

Ce n'est pas en donnant tardivement ce qui était dû aux agents des CDC que le DG pourra empêcher la mobilisation de tous les personnels de la DGFIP !

Cette fébrilité et ce premier recul de l'administration face à la mobilisation constituent une première victoire !

Or, dans le contexte actuel de mise en place du prélèvement à la source, que la CGT Finances Publiques dénonce depuis deux ans, la DG affiche une volonté de faire porter la responsabilité de son échec par les agents de la DGFIP dans leur ensemble.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques appelle tous les personnels à se réunir dès janvier et à décider ensemble des moyens d'actions pour obtenir la revalorisation pérenne des rémunérations, la sauvegarde de toutes les missions, les emplois et l'amélioration des conditions de vie au travail.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex -
www.financespubliques.cgt.fr - ✉ : cgt@dgifp.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : 📌 : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) 📌 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

